

L'installation, son actualité et son bilan

ETRE la référence de l'installation dans le département

La Chambre d'Agriculture du Gers est labellisée par le Comité Régional de l'Installation et de la Transmission (CRIT), pour ses missions de service public.

En 2013, le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt présentait le nouveau dispositif pour l'installation et la transmission à mettre en place pour 2015.

En 2014, le Comité National de l'Installation et de la Transmission (CNIT) et le Comité Régional de l'Installation et de la Transmission (CRIT) sont définis comme les instances qui mettent en œuvre les orientations du Ministère sur l'installation et la transmission.

En mars 2014, la Chambre d'Agriculture du Gers était renouvelée dans ses missions de service public : le Point Info Installation et le CEPPP. Ce renouvellement ré-

pondait à un appel à candidature départemental.

Fin 2014, après la mise en place du Comité Régional de l'Installation et de la Transmission (CRIT) de Midi-Pyrénées, co-présidé par le Préfet de Région et le Président de la Région, les nouveaux appels à candidatures sur les missions de service public (Point Accueil Installation (PAI), Centre d'Elaboration des Plans de Professionalisation Personnelles (CEPPP) et le Stage collectif 21 h) ont été lancés.

Ces labellisations qui ont une durée de 3 ans, s'inscrivent dans les nouvelles orientations de la politique nationale déclinée régionalement.

Il est à noter que pour ces dossiers de candidature, les Chambres Départementales d'Agriculture de la région et la Chambre Régionale, se sont réunis et ont travaillé conjointement pour une harmonisation des pratiques, de l'accompagnement fait pour le candidat à l'installation et des documents qui les accompagnent tout au long de leur parcours.

La Chambre d'Agriculture a, de nouveau, été labellisée et renouvelée dans ses missions de service public : le Point Info Installation et le CEPPP. Ce renouvellement ré-

ACCOMPAGNER le candidat dans la réussite de son projet

La Chambre d'Agriculture du Gers est mobilisée pour accompagner l'installation dans le département.

A partir du profil, du type de projet ou de l'avancement de celui-ci, la Chambre d'Agriculture accompagne le candidat pour clarifier son projet.

Une installation, est avant tout un projet de vie, qui doit atteindre l'objectif d'être viable et vivable.

Les conseillers installation vont accompagner le porteur de projet dans le montage de son dossier. Ils sont un soutien technique et économique pour la réalisation de l'étude de la viabilité économique prévisionnelle du projet qui croise plusieurs corps de métier des conseillers de la

Chambre d'Agriculture. Le projet commence à se construire par les aspects techniques de la ou des productions choisies pour devenir agriculteur.

Ils vont aborder tous les sujets en lien avec une installation et renvoyer vers les référents en fonction des besoins. Ils abordent ensemble, la structure d'accueil du projet (foncier, productions, bâti, etc.), la stratégie d'équipement, le cadre juridique, fiscal, social de l'installation.

Pour cela les conseillers installation s'appuient sur l'équipe des services techniques pour être capable de répondre aux problématiques liées aux productions, qu'elles soient végétales (grandes cultures, viticulture, agriculture biologique, agroenvironnement, forêt) ou animales (bovin, ovin - caprin, volaille ou palmipède, équin - porcin). Ainsi qu'aux questions en lien avec les

RESTER le partenaire du projet tout au long de la vie professionnelle

La Chambre d'Agriculture du Gers, depuis 2011, a accompagné 274 jeunes dans le cadre des aides à l'installation.

En 2014, ce sont 250 candidats à l'installation qui sont venus rencontrer le Point Info Installation. Le Point Info Installation (PII) est devenu le Point Accueil Installation (PAI) depuis le 1er janvier 2015. Il a pour mission d'accueillir tous les porteurs de projet, qu'il soit demandeur ou non des aides à l'installation de l'Etat ou des collectivités. Il oriente le candidat vers les structures capables de l'accompagner dans son projet, en ne privilégiant aucune structure et en respectant les conditions de neutralité de son intervention.

C'est 86 porteurs de projet qui sont rentrés dans le parcours à l'installation avec les aides de l'Etat. Ils se sont formés avec le Centre d'Elaboration des Plans de Professionalisation Personnelles (CEPPP). Ils ont ainsi obtenu la capacité professionnelle agricole qui est un complément au diplôme agricole et prépare au

mieux les candidats à l'installation, pour l'exercice de leur métier de responsable d'exploitation agricole.

Le stage collectif a été suivi par 90 stagiaires pendant l'année 2014. Ils ont été formés pour connaître et appréhender le département du Gers, dans sa diversité de production, de territoire. Les différents intervenants qui se situent en amont ou en aval de leurs projets, les ont accompagné pour sécuriser leurs projets, vérifier les divers aspects de leurs installations avec la banque, l'assurance, le centre de comptabilité, le service prévention des risques, le service cotisation de la MSA, etc.

Les Gersois d'origine représentent 78 % des installés, mais tous non pas des origines agricoles.

En effet depuis plusieurs années les hors cadre familiaux s'installent, et participent au renouvellement des générations.

Sur la période 2011-2014, se sont 32 % des installés qui sont hors cadre familiaux. En 2014, se sont 27 % des installés.

Sept installés sont pluriactifs soit

10 % des installés de l'année, ils ont eu une DJA moyenne de 8 175 €. Les installés à titre principal (61) ont perçu une DJA moyenne de 16 300 €.



Profil des 68 dossiers ayant reçus un avis favorable

* 61 DJA avec une activité à titre principale et une moyenne DJA de 16 300 €.

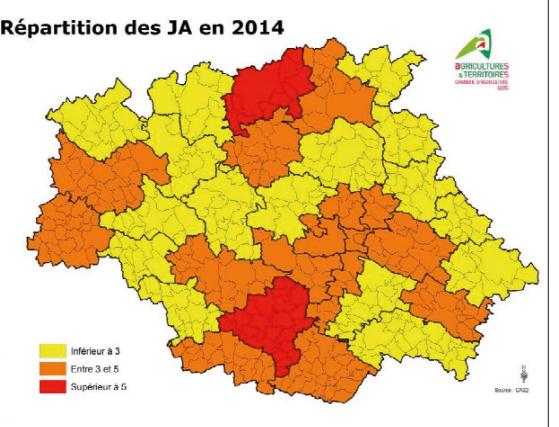
* Sept dossiers en pluri-activités avec une Dotation Jeune Agriculteur (DJA) moyenne de 8 175 €.

En 2014, les candidats	Rappel 2013
48,5 % sont célibataires	49,3
20,6 % sont des femmes	29,6
Moyenne d'âge : 30 ans	29,5
Origine gersoise : 77,9 %	73,2
73,5 % sont de racine agricole	67,6
26,5 % de hors cadre familial	40,8
48,5 % font une reconversion d'activité professionnelle	42,2
42,6 % ont un diplôme supérieur au BAC	32,4
9 candidats en installation progressive	6

L'organisation juridique
57,4 % des exploitations sont inscrites dans un cadre sociétaires

Le foncier
SAU moyenne par exploitation : 98,29 ha
SAU pondérée moyenne par exploitation : 111,7 ha
SAU moyenne en FVD par exploitation : 33,13 ha
SAU en bio : 758 ha, soit 11,34 % de la SAU totale des projets

La main d'œuvre
Nombre d'UTAF moyen par exploitation : 1,53
Nombre d'UTH moyen par exploitation : 1,69



Contact : Chambre d'Agriculture du Gers - Pôle Installation-Emploi - Tél : 05.62.61.77.27 - Fax : 05.62.61.77.07 - Mail : ca32@gers.chambagri.fr

6 299 agriculteurs, plus toi !



Interview du mois :

Benjamin CONSTANT, Hors cadre familial, installé sur 16 hectares

« S'installer, ce n'était pas un rêve. C'est la concrétisation d'un choix de vie. J'ai donc choisi de reprendre une entreprise agricole. »

La Volonté Paysanne : Quel a été votre parcours ?

Benjamin Constant : « A la sortie de la 3^e, je voulais déjà être dans le milieu. Il me fallait mûrir mon projet, savoir si je voulais être salarié agricole ou m'installer agriculteur. J'ai fait un BAC agricole à Beaulieu.

J'ai poursuivi par un BPREA en alternance sur 2 ans au CFP-PA de Mirande. L'apprentissage m'a permis d'acquérir la technique de production, comprendre la gestion économique et financière d'une exploitation. J'ai eu la chance d'avoir un maître de stage qui voulait transmettre la passion de son métier, de ses savoirs, et pratiques de tous les jours.

Il m'a fallu tout apprendre. Le passage de la voiture à un autre gabarit n'est pas automatique, plus encore en tenant compte des technologies.

Pendant ma formation BPREA, mon maître de stage m'a mis en relation avec un de ses voisins qui voulait arrêter son activité.

J'ai également pris contact avec le Répertoire Départemental à l'Installation (RDI) de la Chambre d'Agriculture, pour connaître les exploitations en recherche de repreneur.

J'ai ensuite pris contact avec le Point Info Installation (PII) pour m'informer, m'orienter et choisir le cadre de mon installation. Afin d'obtenir la capacité agricole dans le cadre du CEPPP, j'ai fait 2 mois de plus chez mon maître de stage. »

VP : Pouvez-vous nous présenter votre projet d'installation ? Pourquoi avoir choisi cette production ?

BC : « En août 2007, je me pré-installe en pluri-activité. J'étais employé et installé sur 2 bâtiments de 400 m² (poulet label et prêt à gaver (PAG)).

L'activité hors-sol est la production agricole qui me permettait de m'installer, sans un grand besoin de capital. La trésorerie est arrivée rapidement

VP : Quel regard portez-vous sur votre métier ?

BC : « L'avenir du monde agricole n'est peut-être pas tracé, mais nous avons une certitude,

avec le début de l'activité.

J'ai monté un dossier de construction de bâtiment avec la Chambre d'Agriculture. Ils m'ont fait le dossier complet : étude du permis de construire, étude des bâtiments (élevage et stockage) et montage du dossier de subvention pour la région.

Mon projet de bâti intègre de l'agroforesterie. C'est une composante de mon projet technique (élevage, gestion du parc, entretien des arbres et de leur développement), et administrative (intégration du bâtiment dans le paysage). »

VP : Que pouvons-nous vous souhaitez aujourd'hui ?

BC : « Notre profession a besoin d'une certaine visibilité sur le moyen et long terme. On a besoin d'être rassuré avant de se lancer dans un projet de vie.

Notre activité, nos emprunts, nos financeurs, nos partenaires, ont besoin de filière forte, structurée et sécurisée dans le département pour accompagner les futurs installés. »

VP : On parle de la charge de travail des agriculteurs, comment vous êtes vous organisés pour votre vie privée ?

BC : « J'ai un agenda assez rempli, mon objectif au quotidien est de trouver les bons com-



promis entre ma vie de famille et ma vie professionnelle.

Finalement, mon installation, c'est mon projet de vie, mais aussi notre projet familial. J'ai une vie sociale remplie, avec ma famille, mes proches et mes amis. Je veux être présent pour ma compagne et mon garçon.

Quand je me suis installé avec la DJA en 2011, j'étais déjà papa. Il avait un an et demi, il a fallu nous organiser. On va avoir le second ce printemps, ça va nous demander de trouver une nouvelle organisation, surtout quand on n'a pas les grands-parents à côté, ni à la retraite.

Ma vie privée est au centre de mes décisions. Le samedi et le dimanche, je suis à la maison, mais je suis aussi sur l'exploitation, car l'élevage c'est 365 jours par an. On arrive à s'organiser pour partir en vacances.

Me syndiquer, je l'ai fait à la suite de mon installation DJA, je voulais que les jeunes qui ont les mêmes projets que moi, ne subissent pas les mêmes difficultés. S'exprimer, apporter nos idées, c'est enrichir et faire avancer le débat. Le syndicalisme existe dans toutes les branches d'activités, privé comme public. Je suis à la fois patron et salarié et je veux exprimer mes conditions de travail, ma rémunération, etc.

J'ai fait du rugby maintenant je suis supporteur. »

REUSSIR MON INSTALLATION



ELABORER mon projet.

ÊTRE SÛR de mes démarches administratives.

CHIFFRER mon projet.

ASSURER mon avenir.

la Chambre d'Agriculture du Gers m'accompagne !



Des conseillers spécialisés à l'écoute de mes besoins et une équipe engagée pour m'accompagner...

Marie-Hélène GUILLOT-DAURIAC

Jean-Baptiste LACANNE

Nathalie SALLÉS

Yves VIVES

Jean-Michel FASSERO

Découvrez l'ensemble de nos prestations et nos catalogues de formations sur :

www.gers-chambagri.com

Votre avis et vos attentes nous intéressent, parlez en ! Nous sommes à vos côtés dans les différentes phases de vie de votre exploitation.

